

CTPS DRACENIE-PROVENCE-VERDON
Association Loi 1901
Enregistrée à la Préfecture de Toulon W831011037

Procès-verbal de l'assemblée générale mixte
du 18 Juin 2026 à 19h45

Le 19 juin 2025 à 19h45 dans la salle du domaine Clarette aux Arcs, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Monsieur Alexandre Mélin préside la séance.

Madame Aurélie Staerk exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le commissaire aux comptes, dûment convoqué, est présente et accompagnée par Monsieur Jean-Charles Acciaioli, expert-comptable, pour répondre aux questions des adhérents.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

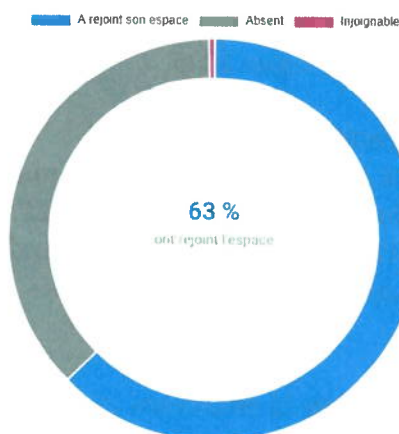
Le président de séance met à la disposition des adhérents de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 arrêtés par le conseil d'administration ;
- les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;
- le budget de l'exercice en cours adopté par le conseil d'administration.

Après les adhésions réalisées avant la séance, l'association revendique 222 adhérents, le quorum est fixé à 112 adhérents. Le secrétaire constate que 139 adhérents sont présents, représentés ou ont procédé au vote par correspondance. Le quorum est réuni et l'assemblée peut délibérer valablement.

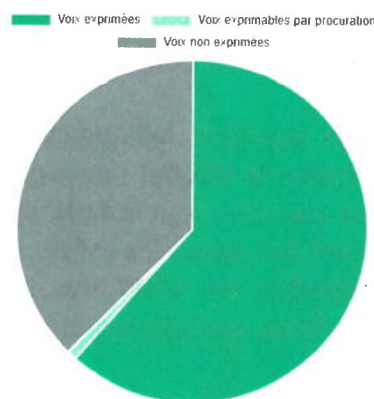
CTPS Dracénie-Provence-Verdon AGO 2026 sur les comptes 2025 / Statistiques

Connexions à l'espace de participation



Votes par collège

Rglobal	139 voix exprimées
R7pro	126 voix exprimées
R8coordo	9 voix exprimées
R9ets	3 voix exprimées



Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Bilan de l'exercice écoulé.
- Bilan financier et approbation de ces comptes.
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé.

AM

- Présentation des projets pour l'exercice en cours.
- Approbation du budget pour l'exercice en cours.
- Pouvoirs.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts (Article 10.1), l'assemblée générale ordinaire délibère valablement lorsqu'un quorum de la moitié des adhérents est présent ou représenté. Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des voix des adhérents présents ou représentés.

Résolution AGO1. Bilan moral de l'exercice écoulé.

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en présentant le rapport sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association,
- les activités de l'association,
- les événements organisés,

Le rapport des différentes missions dont l'ARS et la CPAM ont chargé l'association :

- Parcours (soins non programmés, personnes âgées, oncologie, maladie cardiovasculaire)
- Prévention (vaccination, addiction aux écrans, journées de dépistage)
- Attractivité du territoire (accueil des internes, déplacement sur les événements)

Le rapport complet ACI2026 est conservé en annexe.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

Résolution AGO2. Bilan financier et approbation des comptes 2024.

Le président donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable et vérifiés par le commissaire aux comptes de l'association. Madame Bertoldi, CAC, a attesté de leur régularité et de leur sincérité le 1 juin 2026.

Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de 798.792€ à l'actif et au passif.

Le compte de résultat fait apparaître des recettes pour un montant de 706.148 € en subvention et autres produits dont 3.419€ de cotisations. La reprise pour les fonds dédiés est de 268.652€. Le montant des dépenses est de 119.264€ et les salaires et charges 212.054€. Le bilan fait apparaître un bénéfice de 3.747 euros. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Résultat des votes

Voix pour : 124

Voix contre : 0

Abstentions : 8

Cette résolution est adoptée.

Résolution AGO3. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

Le président indique que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé au compte de report à nouveau.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice écoulé au compte de report à nouveau.

Résultat des votes

Voix pour : 123

Voix contre : 0

Abstentions : 5

Cette résolution est adoptée.

Résolution AGO4. Présentation des projets pour l'exercice en cours.

La directrice expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.

La directrice évoque ensuite le programme et les projets à démarrer dans le cadre du nouveau projet de santé. Le président invite les adhérents de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

Résolution AGO5. Approbation du budget prévisionnel de l'exercice en cours.

Le président et le trésorier présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration. Ce budget fait apparaître un total de dépenses de 228.067 € et un total de recettes de 332.004 €, avec un excédent prévisionnel de 14.371€. L'association revient à l'équilibre en 2026 et conserve un léger excédent jusqu'en 2030. Mais les prévisions à plus long terme montrent une dégradation progressive de sa rentabilité, ce qui oriente à chercher de nouvelles ressources (appel d'offre, subvention, développement d'activité rémunératrices).

Le président et le trésorier se proposent d'apporter toutes précisions requises.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel présenté. Celui-ci restera annexé au présent procès-verbal.

Résultat des votes

Voix pour : 125

Voix contre :
Abstentions : 4

Cette résolution est adoptée.

AGO6 - Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2027

Le président et le trésorier proposent l'augmentation à 20€ du montant de la cotisation annuelle pour les professionnels de santé adhérents.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le montant de 20€ pour la cotisation annuelle à l'association.

Résultat des votes

Voix pour : 110
Voix contre : 13
Abstentions : 4

Cette résolution est adoptée.

Résolution AGO7. Renouvellement du bureau, collège 1.

Le président rappelle que l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 10 administrateurs élus et des adhérents disponibles, et par un bureau de 6 membres élus par l'assemblée générale.

Seuls les professionnels de santé, personnes physiques, peuvent être élus au bureau. L'ensemble des adhérents ont eu la possibilité de présenter leur candidature. Ces candidats ont précisé, lorsque possible, leur souhait d'occuper un poste au bureau.

La liste des candidats a été diffusée à l'ensemble des adhérents avec la convocation à la présente assemblée. Tous les adhérents à jour de leur cotisation, et ceux dispensés de cotisation lorsqu'ils ont un droit de vote aux assemblées générales, peuvent procéder au choix du bureau de l'association. Les votes ont été reçus par correspondance, par mandat à un autre adhérent ou au président, ou enfin exprimés directement par les adhérents au cours de la présente réunion.

Les six candidats pour les six postes du Bureau de l'association sont :

Melin Alexandre, Président
Tessier Caroline, Vice-Président,
Staerk Aurelie, Trésorière
Albert Sarah, Trésorière adjointe,
Schlegel Laurent, Secrétaire,
Pédrassi Nathalie, Secrétaire adjointe

Résultat des votes

Voix pour : 121
Voix contre : 5
Abstentions : 0

Les représentants des professionnels de santé au conseil d'administration et membres du bureau pour la période du 19 juin 2026 au 18 Juin 2029 sont Albert Sarah, Melin Alexandre, Pédrassi Nathalie, Schlegel Laurent, Staerk Aurelie, Tessier Caroline.

Résolution AGO8. Renouvellement des administrateurs, collège 2.

Nos statuts prévoient la répartition des sièges au conseil d'administration selon trois collèges en vue représenter au mieux les différents acteurs médico-sociaux du territoire.

Pour le collège 2 (structures de soins coordonnées), l'association n'a reçu aucune candidature.

Ce point figurant à l'ordre du jour pour mémoire n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

Résolution AGO9. Renouvellement des administrateurs, collège 3.

Pour le collège 3 (établissements de soins et partenaires) est représenté par deux administrateurs de droit représentant le Centre Hospitalier de la Dracénie et la polyclinique Notre-Dame. Un troisième poste est mis à la décision des adhérents du collège 3 :

Liste des candidatures :

- Association Sendra (SSIAD), Draguignan
- Association « Promo-soins Draguignan »
- EHPAD « La pierre de la fée », Draguignan

Le vote est réservé aux adhérents du collège 3.

Résultat des votes

2 votants (pour un total de 2 voix) se sont exprimés comme suit :

- 1 voix pour « Association Promo-soins » ;
- 1 voix pour « EHPAD La pierre de la fée » ;
- 0 voix pour « Association Sendra » ;
- 1 abstention ;

Le président avec l'accord unanime des membres du conseil d'administration présents propose de ne pas départager les deux candidats mais plutôt d'attribuer le siège non pourvu du collège 2 au collège 3. Ainsi l'effectif total du conseil d'Administration prévu par les statuts n'est pas modifié et la représentativité des adhérents sera renforcée.

Les adhérents présents confirment cette proposition à l'unanimité après un vote à main levée.

Les représentants des établissements de soins et partenaires au conseil d'administration pour la période du 19 juin 2026 au 18 Juin 2029 sont l'Association Promo-soins et l'EHPAD La pierre de la fée

Résolution AGO10. Pouvoirs.

Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Résultat des votes

Voix pour : 127

Voix contre : 1

Abstentions : 9

Cette résolution est adoptée.

Le président ouvre la discussion sur les questions diverses posées par les adhérents présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.

CTPS Dracénie-Provence-Verdon AGO 2026 sur les comptes 2025

Procès-verbal

Ce document dresse le procès-verbal de la réunion "CTPS Dracénie-Provence-Verdon AGO 2026 sur les comptes 2025" tenue le 18/06/26 à 19:45 sur Nüag (<https://nuag.fr>).

Récupération résultats

Ordre du jour (Résolutions abordées)

Résolution 1

AGO1 - Bilan moral de l'exercice 2025

Rapport du président sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2025.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association,
- les activités de l'association,
- les événements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,
- les ressources et les dépenses.

Le rapport ACI2026 en pièce jointe présente l'ensemble des activités de l'association sur l'année écoulée.

798.792€ à l'actif et au passif.

Le compte de résultat fait apparaître des recettes pour un montant de 706.148 € en subvention et autres produits dont 3.419€ de cotisations. La reprise pour les fonds dédiés est de 268.652€. Le montant des dépenses est de 119.264€ et les salaires et charges 212.054€. Le bilan fait apparaître un bénéfice de 3.747 euros. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Résolution 2

AGO2 - Bilan financier et approbation des comptes 2025

Le président donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable et vérifiés par le commissaire aux comptes de l'association. Madame Bertoldi, CAC, a attesté de leur régularité et de leur sincérité le 1 juin 2026.

Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de

Résolution 3

AGO3 - Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le président indique que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé au compte de report à nouveau.

Le président et le trésorier se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé au compte de report à nouveau.

Résolution 4

AGO4 - Présentation des projets pour l'exercice en

cours

La directrice expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.

La directrice évoque ensuite le programme et les projets à démarrer dans le cadre du nouveau projet de santé. Le président invite les adhérents de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

Résolution 5

AGO5 - Approbation du budget prévisionnel de l'exercice en cours

Le président et le trésorier présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration. Ce budget fait apparaître un total de dépenses de 228.067 € et un total de recettes de 332.004 €, avec un excédent prévisionnel de 14.371€. L'association revient à l'équilibre en 2026 et conserve un léger excédent jusqu'en 2030. Mais les prévisions à plus long terme montrent une dégradation progressive de sa rentabilité, ce qui oriente à chercher de nouvelles ressources (appel d'offre, subvention, développement d'activité rémunératrices).

Le président et le trésorier se proposent d'apporter toutes précisions requises.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel présenté. Celui-ci restera annexé au présent procès-verbal.

Résolution 6

AGO6 - Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2027

Le président et le trésorier proposent d'augmenter à 20€ le montant de la cotisation annuelle pour les professionnels de santé adhérents. Pour faciliter la gestion, les cotisations seront réévaluées et appelées par année civile.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le montant de 20€ pour la cotisation annuelle à l'association.

Résolution 7

AGO7 - Renouvellement des représentants au conseil d'Administration, collège 1

Le président rappelle que l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 10 administrateurs élus et des adhérents disponibles, et par un bureau de 6 membres élus par l'assemblée générale.

Seuls les professionnels de santé, personnes physiques, peuvent être élus au bureau. L'ensemble des adhérents ont eu la possibilité de présenter leur candidature. Ces candidats ont précisé, lorsque possible, leur souhait d'occuper un poste au bureau.

La liste des candidats a été diffusée à l'ensemble des adhérents avec la convocation à la présente assemblée. Tous les adhérents à jour de leur cotisation, et ceux dispensés de cotisation lorsqu'ils ont un droit de vote aux assemblées générales, peuvent procéder au choix du bureau de l'association.

Les votes ont été reçus par correspondance, par mandat à un autre adhérent ou au président, ou enfin exprimés directement par les adhérents au cours de la présente réunion.

Les six candidats pour les six postes du Bureau de l'association sont :

Melin Alexandre, Président
Teissier Caroline, Vice-Président,
Staerk Aurelie, Trésorière,
Albert Sarah, Trésorière adjointe,
Schlegel Laurent, Secrétaire,
Pédraissi Nathalie, Secrétaire adjointe

Résolution 8

AGO8 - Renouvellement des représentants au conseil d'Administration, collège 2

Nos statuts prévoient la répartition des sièges au conseil d'administration selon trois collèges en vue représenter au mieux les différents acteurs médico-sociaux du territoire.

Pour le collège 2 (structures de soins coordonnées), l'association n'a reçu aucune candidature.

Résolution 9

AGO9 - Renouvellement des représentants au conseil d'Administration, collège 3

Le collège 3 (établissements de soins et partenaires) est représenté par deux administrateurs de droit représentant le Centre Hospitalier de la Dracénie et la poly-

clinique Notre-Dame. Un troisième poste est mis à la décision des adhérents du collège 3 :

Liste des candidatures:

Association Sendra (SSIAD), Draguignan

Association "Promo-soins Draguignan"

EHPAD "La pierre de la fée", Draguignan

Attention, cette résolution est réservée aux adhérents du collège 3.

Résolution 10

AGO10 - Pouvoirs

Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Décisions relatives aux résolutions

Résolution 1

AGO1 - Bilan moral de l'exercice 2025

Sur un total de 129 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 130 voix) ;

120 votants (pour un total de 121 voix) se sont exprimés comme suit :

- 121 voix pour « Pas de vote - Cliquer ici pour poursuivre » ;

9 votants (pour un total de 9 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 1 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pas de vote - Cliquer ici pour poursuivre»

Résolution 2

AGO2 - Bilan financier et approbation des comptes 2025

Sur un total de 131 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 132 voix) ;

123 votants (pour un total de 124 voix) se sont exprimés comme suit :

- 124 voix pour « Pour » ;

- 0 voix pour « Contre » ;

8 votants (pour un total de 8 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 113 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 3

AGO3 - Affectation du résultat de l'exercice 2025

Sur un total de 127 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 128 voix) ;

122 votants (pour un total de 123 voix) se sont exprimés comme suit :

- 123 voix pour « Pour » ;

- 0 voix pour « Contre » ;

5 votants (pour un total de 5 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 113 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Abstention»

Résolution 4

AGO4 - Présentation des projets pour l'exercice en cours

Sur un total de 124 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 125 voix) ;

117 votants (pour un total de 118 voix) se sont exprimés comme suit :

- 118 voix pour « Pas de vote - Cliquer ici pour poursuivre » ;

7 votants (pour un total de 7 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 113 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pas de vote - Cliquer ici pour poursuivre»

Résolution 5

AGO5 - Approbation du budget prévisionnel de l'exercice en cours

Sur un total de 128 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 129 voix) ;

124 votants (pour un total de 125 voix) se sont exprimés comme suit :

- 125 voix pour « Pour » ;

- 0 voix pour « Contre » ;

4 votants (pour un total de 4 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 113 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 6

AGO6 - Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2027

Sur un total de 126 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 127 voix) ;

122 votants (pour un total de 123 voix) se sont exprimés comme suit :

- 110 voix pour « Pour » ;

- 13 voix pour « Contre » ;

4 votants (pour un total de 4 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 113 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 7

AGO7 - Renouvellement des représentants au conseil d'Administration, collège 1

Sur un total de 125 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 126 voix) ;

120 votants (pour un total de 121 voix) se sont exprimés comme suit :

- 121 voix pour « Liste du bureau 2026 » ;

5 votants (pour un total de 5 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 108 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Liste du bureau 2026»

Résolution 8

AGO8 - Renouvellement des représentants au conseil d'Administration, collège 2

Sur un total de 9 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 9 voix) ;

9 votants (pour un total de 9 voix) se sont exprimés comme suit :

- 9 voix pour « Pas de vote - Cliquer ici pour poursuivre » ;

0 votants (pour un total de 0 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 1 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pas de vote - Cliquer ici pour poursuivre»

Résolution 9

AGO9 - Renouvellement des représentants au conseil d'Administration, collège 3

Sur un total de 3 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 3 voix) ;

2 votants (pour un total de 2 voix) se sont exprimés comme suit :

- 1 voix pour « Association Promo-soins » ;
- 1 voix pour « EHPAD La pierre de la fée » ;
- 0 voix pour « Association Sendra » ;

1 votants (pour un total de 1 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 5 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «EHPAD La pierre de la fée»

Résolution 10

AGO10 - Pouvoirs

Sur un total de 136 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 137 voix) ;

127 votants (pour un total de 128 voix) se sont exprimés comme suit :

- 127 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Contre » ;

9 votants (pour un total de 9 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 113 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Conclusion

Fin

Fait en ligne sur Nüag,

Le 02/07/26,

PRÉSIDENT-E : Alexandre MÉLIN

